

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

n°20/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 11 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TUDURI, Maire.

Présents : MM. Alain **TUDURI**, Jean-Louis **ANDREU**, Mme Viviane **GOY**, M. Bernard **FOUR**, Mme Martine **BLACHE**, MM. Philippe **LAURENT**, Franck **BRON**, Jean-Pierre **KHELLOUFI**, Mmes Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Paraskévi **PARPILLON**, Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mmes Pascale **MERCIER**, Catherine **LEPETIT**, Nathalie **GALARD**, M. Pascal **PALLET**.

Procurations : M. Patrick **MOLLARD** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Jean-François **CAMIER** (pouvoir à Mme Catherine **LEPETIT**), M. Philippe **ZUCCARELLO** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**), M. Franck **POSSETY** (pouvoir à M. Bernard **FOUR**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Alain **TUDURI**).

Excusés : M. Steve **BIANCHI**, Mme Monique **RAVOUNA**.

Absents : Mmes Anne-Marie **SPIRLI**, Carine **KARAKACHIAN**, M. Nicolas **DURIF**, Mmes Nadia **LAÏDI**, Farah **GUILLAUMONT**, Sarah **DEROUSSIN**.

*M. Pascal **PALLET** a été élu Secrétaire de séance.*

**Objet : BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2019**

Exposé du Maire

En préambule, Monsieur Alain **TUDURI**, Maire, rappelle les trois axes sur lesquels a été bâti ce budget :

- ☞ Ne pas augmenter l'endettement
- ☞ Limiter la pression fiscale
- ☞ Réaliser les études et les travaux nécessaires en fixant les priorités.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer la participation de la commune pour les fournitures scolaires à 35,00 Euros par élève tant pour les deux écoles maternelles que pour l'école élémentaire Jean-Louis ASTULFONI.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée à hauteur de **7 296 500.00 €uros**, elle peut se résumer comme suit :

A – Dépenses

- Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 875 100 €.
- Chapitre 012 - Charges de personnel.....	3 581 500 €.
- Chapitre 014 - Atténuation de produits	65 000 €.
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	474 400 €.
- Chapitre 66 - Charges financières	117 500 €.
- Chapitre 022 - Dépenses imprévues	75 000 €.
- Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections.....	466 000 €.

B – Recettes

Ces recettes équilibrent les dépenses de fonctionnement à hauteur de **7 296 500.00 €uros**.

- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement 2018.....	580 000 €.
- Chapitre 013 – Atténuation de charges	85 000 €.
- Chapitre 70 - Produits des services	873 500 €.
- Chapitre 73 - Impôts et taxes	3 559 000 €.
- Chapitre 74 - Dotations et participations	2 035 900 €.
- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	111 000 €.

Compte tenu de ces crédits, **un prélèvement de 635 000 €uros est dégagé sur la section de Fonctionnement pour alimenter la section d'Investissement, au chapitre 021.**

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibrée à hauteur de **2 793 818.83 €uros**, cette section comporte la reprise du déficit d'investissement 2018 pour un montant de 452 290.06 €uros.

A – Dépenses

- Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts.....	595 000 €.
- Chapitre 20, 21 et 23 – Acquisitions et travaux	1 614 000.00 €.
- Chapitre 020 - Dépenses imprévues	80 328.77 €.
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	52 100 €.

B – Recettes

Estimées à 2 793 818.83 €. elles se composent des éléments suivants :

- Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement.....635 000 €.
- Chapitre 024 - Produits des cessions80 000 €.
- Chapitre 10 - Dotations Fonds divers
 - Taxe d'Aménagement et FCTVA165 000 €.
 - Excedent de Fonctionnement 2018 reporté.....458 318.83 €.
- Chapitre 13 - Subventions d'investissement
(Région, Département et Etat)189 000 €.
- Chapitre 16 – Emprunts800 000 €.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après en avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ☞ Fixe à l'unanimité à 35,00 Euros par élève, l'allocation pour fournitures scolaires des écoles maternelles et de l'école élémentaire de Pont de Chéruy, au titre de l'année scolaire 2018-2019, en rappelant que l'assemblée délibérante vient de décider, par la délibération précédente n°19/2019, de ne pas augmenter le taux des quatre taxes locales en 2019.
- ☞ Adopte à l'unanimité, la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019 du budget général de la commune.
- ☞ Adopte à l'unanimité, la section d'investissement du Budget Primitif 2019 du budget général de la commune



Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 12 avril 2019
Le Maire,